



Mairie de VERRIERES

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 10 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix juin, à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune de VERRIERES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Christophe VIAUD.

Etaient présents : M. VIAUD Christophe – M. DEMEESTER Guillaume – Mme BLANCHARD Estelle – M. GIRAULT Pierrick – Mme THIMONIER Sylvie – Mme LAFOND Guylaine – M. MASSE Gérard – M. MIGNERE Gérard – Mme ROBERT Catherine – M. DURAND Francis – M. VERGNAUD Denis – Mme LABORIE Estelle – Mme BOUTINEAU Amélie - M. ANDRE Olivier – Mme LENFANT Véronique

Etaient absents et excusés :

A été nommé secrétaire : Mme BLANCHARD Estelle

<u>Date de convocation :</u> 05/06/2026	<u>Nombre des membres :</u> - en exercice : 15 - présents : 15 - votants : 15
---	---

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 06/05/2026 :

Le PV est approuvé à l'unanimité sans modification.

Prochaines réunions : **Vendredi 1^{er} juillet 2026 à 20h00**

1 – Projet agrivoltaïque

M. le Maire remercie la société PHOTOSOL et M. METAYER pour leur intervention permettant de présenter le projet. Il précise que sur la commune, il y a deux autres projets agrivoltaïques avec deux autres exploitants agricoles et une autre société. Ce type de projet nécessite de suivre une démarche précise.

La société PHOTOSOL présente le projet aux élus à l'appui de leur document de présentation. PHOTOSOL est une entreprise française créée en 2008 et propose des projets agrivoltaïques au sol. L'objectif de ces projets est de conserver une production durable pour l'exploitant agricole. Il s'agit d'un projet clé en mains. Des études d'impact ont été réalisées afin de décider du lieu précis d'implantation des panneaux solaires, qui suivent la trajectoire du sol tout au long de la journée. La durée de vie d'un tel parc est de 30 ans + 10 ans max. Au terme, PHOTOSOL a l'obligation de remettre le site en état, avant installation.

Un porte à porte à destination des riverains est prévu le mardi 26 juin 2026. Un courrier a d'ailleurs été déposé dans 19 boîtes aux lettres, surtout sur Dive. Une permanence à l'attention des habitants sera également proposée en septembre 2026. Une enquête publique d'un mois sera également organisée. Ce projet devrait voir le jour en 2030 et ne sera opérationnel que lorsque le raccordement sera effectif.

2 – Finances

Point trésorerie

L'information est donnée en séance.

Participation financière 2026 au dispositif d'aide alimentaire

M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur la participation annuelle de la commune à ce dispositif d'aide alimentaire pour le centre d'action sociale de Lussac les Châteaux à hauteur de 1 € X le nombre d'habitant dernièrement référencé par l'INSEE, à savoir 943. M. Le Maire rappelle au conseil que cette délibération est prise chaque année et que le montant par habitant reste le même. Il s'agit d'action déployées sur le canton.



Mairie de VERRIERES

Délibération 20260610MC01

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le CCAS de Lussac-les-Châteaux, gestionnaire de l'aide alimentaire cantonale, a, par délibération du conseil d'administration en date du 1^{er} mars 2022, décidé de maintenir la participation des communes à 1€ par habitant.

Pour la commune de Verrières, la participation à l'aide alimentaire cantonale serait donc de 943 € pour l'année 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- Valide la participation de la commune de Verrières à l'aide alimentaire cantonale à hauteur de 1 € par habitant, soit 943 € au titre de l'année 2026.
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Projet « éclairage de l'église » : demande de subvention Activ4

Suite au refus de la fondation patrimoine de la Sorègès de subventionner ce projet, M. le Maire souhaite proposer au conseil de solliciter une subvention auprès de Département de la Vienne, à savoir l'Activ'4. Ce volet de l'Activ permet de prendre en charge 25% max du montant HT du projet avec un seuil plancher de 2000 € et un plafond de 50000 €. Il est à noter que cette demande de subvention, si elle est validée par le conseil, doit être réalisée avant le 30/06/2026.

Délibération 20260610MC02

M. le Maire présente au conseil le projet d'éclairage pour l'église. Ce projet vise à installer un dispositif d'éclairage sobre, durable et respectueux du bâti ancien, afin de : renforcer l'attractivité du centre-bourg, améliorer la visibilité et la sécurité des abords, mettre en valeur l'architecture de l'église et dynamiser la vie locale, notamment lors d'événements culturels et patrimoniaux.

Une étude technique préliminaire a été réalisée par la société LANNEAU ELECTRICITE et confirme la faisabilité du projet ainsi que son impact positif sur la valorisation du patrimoine communal.

M. le maire demande au conseil de valider la demande de subvention ci-dessous auprès du Département de la Vienne – Activ'4.

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le plan de financement ci-après :

DEPENSES		RECETTES		
Travaux	Montant en € HT	Financiers	Montant en €	Pourcentage
Eclairage de l'église - Devis-2026-000004 - LANNEAU CYRIL	8 244,00 €	Département de la Vienne - Activ'4	2 061,00 €	25,00%
		Autofinancement	6 183,00 €	75,00%
TOTAL en € HT	8 244,00 €	TOTAL en €	8 244,00 €	100,00%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

Décide de :

- Valider le plan de financement proposé concernant l'éclairage de l'église ;
- Autoriser M. Le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des partenaires et à signer tout document s'y rapportant.

Proposition de devis pour du matériel informatique pour l'école

M. le Maire donne la parole à M. DURAND qui explique au conseil que, suite à une demande d'intervention réalisée en direct par la directrice de l'école auprès de l'Agence des territoires de la Vienne (AT86), nous avons été destinataire d'un rapport d'intervention mettant en avant que certains matériels se devaient d'être remplacés.

La commission dédiée a organisé un temps d'échange avec la directrice de l'école le mardi 12 mai 2026 et fait retour au conseil avant qu'il ne soit procédé au vote. La commission confirme que ce matériel doit être remplacé car il n'y a pas de borne WIFI depuis la fin des travaux, ce qui est très gênant. Pour ce qui est du remplacement des batteries, cela permettrait de repousser la durée de vie des ces PC (compatibles WINDOWS 11) de 2 à 3 ans, ce qui n'est pas négligeable.

La commission va procéder à un état des lieux complet du matériel informatique de la commune dans les mois à venir.



Mairie de VERRIERES

Délibération 20260610MC03

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal les devis listés ci-dessous de l'Agence des Territoires de la Vienne pour :

L'acquisition d'un point d'accès wifi à l'école

Devis N° 2026-9449 pour un montant HT de 343.00 €, soit 378.00 € TTC

Le remplacement des batteries portables DELL de l'école

Devis N° 2026-9450 pour un montant HT de 400.00 €, soit 480.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

Décide d'autoriser M. Le Maire à signer lesdits devis et tous les documents s'y rapportant.

Subvention complémentaire pour une association

M. le Maire explique aux membres du conseil que dans le cadre du déplacement à Coûme, un tableau a été commandé à une administrée afin de l'offrir aux Coûmois. Cette œuvre va être prise en charge financièrement par l'association Les Amis de Coûme. M. le Maire souhaite que la commune participe à cet achat en versant une subvention complémentaire à cette association au titre de 2026 d'un montant de 400 euros.

Délibération 20260610MC04

Monsieur le maire présente au conseil municipal une demande de l'association les Amis de Coûme d'obtenir une subvention complémentaire au titre de 2026 pour un montant total de 400 euros, dans le cadre du déplacement à Coûme qui a lieu tous les 4 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

Vote la subvention complémentaire suivante au titre de l'année 2026

Subvention exceptionnelle pour une association

Mme THIMONIER explique aux membres du conseil que dans le cadre du défi « Courir pour Alzheimer », l'association Amicale des sapeurs-pompiers de Chauvigny récolte des dons.

Délibération 20260610MC05

Monsieur le maire relaye auprès du conseil municipal la demande de l'association « Amicale des sapeurs-pompiers de Chauvigny » pour le défi « Courir pour Alzheimer » et propose, pour l'exercice 2026, le versement d'une subvention des 150 euros.

Cette subvention est versée en lien avec les animations prévues au niveau de l'EHPAD l'Orée du Verger de Verrières.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

Vote la subvention complémentaire suivante au titre de l'année 2026

Admissions en non-valeurs

M. le Maire informe le conseil que le SGC Sud Vienne n'a pas pu procéder au recouvrement de certaines factures émises par la commune pour un montant total de 4.15 €. Ce dernier sollicite donc la collectivité afin que soit prise une délibération admettant en « non-valeur » cette somme non recouvrée. Cela concerne 2 titres (un de 2023 pour 4.05 € et un de 2025 pour 0.10 €) avec des tiers différents.

Délibération 20260610MC06

Monsieur le maire présente au conseil municipal la demande du SGC Sud Vienne d'admettre en non-valeur les pièces irrécouvrables de notre collectivité pour un montant total de 4.15 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité,

Autorise M. Le Maire d'admettre en non-valeur la somme de 4.15 euros.



Mairie de VERRIERES

3 – Travaux

Point sur les travaux de l'école

Monsieur le Maire souhaite informer le conseil sur les travaux de l'école ainsi que sur l'organisation de l'inauguration.

Le gros des factures a été réglées et une nouvelle demande d'avance pour les subventions a été réalisée. Un portail ainsi qu'un cheminement piéton ont été validés et doivent être réalisés avant la rentrée scolaire.

L'inauguration est prévue le samedi 19 septembre 2026 à 10h30.

Pour rappel, il y aura une classe de moins en maternelles à la rentrée 2026-2027.

Enfin, M. le Maire remercie celles et ceux qui se sont mobilisés pour ce projet et indique que la fête de l'école aura lieu le 26/06.

4 – Ressources humaines

Débat sur la Protection Sociale Complémentaire (PSC)

M. le Maire explique au conseil que l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique impose l'organisation d'un débat portant sur les garanties de la PSC à la suite des élections municipales de mars 2026.

Pour rappel, la PSC telle que visée par le CGFP porte sur la couverture assurantielle des agents publics territoriaux au titre des risques liés à la prise en charge des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident (complémentaire frais de santé) ou le versement d'une prestation en espèce en cas de survenance d'une incapacité de travail, d'une invalidité, d'une inaptitude ou d'un décès (prévoyance). Depuis 2021 et dans les six mois suivant leur renouvellement général, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de PSC.

Au sein de la commune de Verrières, il a été validé une participation mensuelle forfaitaire de :

- 7 euros (montant mini) pour ce qui est de la prévoyance (depuis le 01/01/2025) ;
- 15 euros (montant mini) pour ce qui est de la complémentaire santé (depuis le 01/01/2026).

Actuellement, pour les agents, le fait d'adhérer est facultatif. Cela sera probablement amené à évoluer en 2029 pour ce qui est de la prévoyance.

Avenant pour la mise à disposition de personnel

Le Maire informe le conseil que l'actuel avenant N°3 à la convention prendra fin le 31/08/2026. Le projet d'avenant 4 pour renouvellement de cette convention est joint à la convocation.

Délibération 20260610MC07

Monsieur le Maire présente l'avenant 4 à la convention avec la MJC21 pour la mise à disposition d'agents d'entretien des locaux (en PJ).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

Décide de valider la signature par M. Le Maire dudit avenant, si les agents sont volontaires pour être mis à disposition.

5 – Questions diverses

Désignation de l'élu pour la CLECT de la CCVG

M. le Maire explique aux membres du conseil que lors du Conseil Communautaire du 7 mai dernier, le président de la CCVG a évoqué la nécessité, conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, de constituer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette commission a pour mission d'élaborer un rapport portant évaluation des charges transférées lors de la prise d'une nouvelle compétence par la CCVG (ou de la rétrocession d'une compétence vers les communes) et ainsi définir le montant de l'attribution de compensation. L'objectif de cette commission est de trouver en compromis entre ce que proposent les communes et la CCVG (ex : l'élagage). Par délibération en date du 7 mai 2026, la composition de cette commission a été fixée à 55 membres soit un représentant par commune. A cet effet, le président de la CCVG nous sollicite afin que vous procédiez à la désignation d'un membre de notre conseil municipal pour siéger à cette commission.



Mairie de VERRIERES

Délibération 20260610MC08

Vu le code Général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CC.2026.59 du 7 mai 2026 qui fixe le nombre de membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à 55 soit un représentant par commune ;

Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation de M. Christophe VIAUD, représentant de la commune au sein de la CLECT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

Élit M. Christophe VIAUD pour représenter la commune à la CLECT de la Communauté de communes Vienne et Gartempe.

Remerciements de l'AMFTELETHON

M. le Maire informe le conseil que suite au versement, par la commune, de la subvention annuelle 2026, nous avons reçu un courrier de remerciement.

Retour sur le voyage à Coume

M. le Maire souhaite faire un retour sur le voyage à Coume où tous ont passé un très bon moment et où la programmation était très bien.

Information relative aux différentes AG

M. le Maire informe le conseil municipal des prochaines assemblées générales concernant :

- Le FC3V : 19/06 à 19h00
- Le tennis de table : 19/06 à 18h30
- La gym : 03/07 à 19h00
- L'ADMR : 12/06 à 17h00 à Lhonnaizé
- Le CNPE : 24/06 pour M. DEMEESTER et Mme THIMONIER

Commémoration de la Couarde

M. le Maire indique que la cérémonie commémorative de La Couarde se déroulera en présence de M. le Préfet de la Vienne et d'autorités militaires. Cette manifestation revêt une importance particulière pour la commune au regard du devoir de mémoire et de l'hommage rendu aux résistants et parachutistes tombés lors des combats du 3 juillet 1944.

La caravane d'hiver des sports

M. le Maire explique au conseil que la collectivité a été destinataire d'une proposition pour accueillir la caravane des sports en octobre 2026, février 2027 ou avril 2027. Après échange avec les élus, le choix de la période se porte sur octobre 2026 ou avril 2027.

6 – Tour de table

Mme BLANCHARD

Mme BLANCHARD informe le conseil qu'hier elle s'est rendue à une réunion au CNAS qui est le « comité d'entreprise » pour la fonction publique territoriale. Il y a une délibération à prendre tous les ans pour y adhérer. Le CNAS propose de venir se présenter aux agents sur un temps dédié.

Jeudi 11/06 se tiendra le dernier conseil d'école et une commission sera organisée à la suite. Mme BLANCHARD et M. DEMEESTER seront présents à ce conseil, M. le Maire est excusé. Le 11/06 sont organisées les portes ouvertes de l'entreprise FRADET.

Mme THIMONIER

Elle s'est rendue à l'inauguration du CRT du Colibris qui a pour mission de venir en aide aux personnes âgées qui sont toujours à leur domicile mais également aux aidants.

Le CCAS de Lussac organise une collecte nationale les 6 et 7/11/2026 et souhaite que des bénévoles et élus se relaient toutes les deux heures sur ces deux jours. Une collecte sera organisée au niveau de la COOP.

Mme LAFOND



Mairie de VERRIERES

Une réunion s'est tenue avec Mme THIMONIER, M. MIGNERE et Mme ROBERT concernant la commission embellissement. Un devis est en cours d'élaboration. Il est souhaité la mise en place d'abris à vélos en plus de ceux existant au pôle préscolaire et à l'école.

M. VERGNAUD

La fête de la musique sera le 20/06 et l'association DIVGYM organisera un karaoké. Les bénévoles sont appelés pour l'organisation de cet événement les 10 et 11/07.

Mme LENFANT

Le parcours pour Octobre Rose 2026 a été établi et il fera 7 km.

Le devis FB a été reçu en mairie mais des précisions ont été demandées avant signature.

Mme BOUTINEAU

Elle a été interpellée par une administrée adhérente de l'association LCV86 concernant le local qui a été mis à leur disposition au niveau de l'église. M. le Maire informe le conseil qu'il avait prévu de rappeler la présidente de cette association pour échanger avec elle sur les difficultés rencontrées.

Une autre administrée a émis le souhait que les camions ne circulent plus au cœur de Verrières.

La commission patrimoine réfléchit actuellement à un TERRA AVENTURA sur la commune.

M. DEMEESTER

Le locker MONDIAL RELAY sera en service le 16/06.

Il s'est rendu, avec Mme BLANCHARD, à l'inauguration d'une fresque à Lhommaizé.

Dans le cadre de l'entretien du cimetière, il va être nécessaire d'équiper l'équipe avec un nouveau matériel permettant d'entretenir entre les tombes.

M. le Maire

Les travaux d'enrobé au niveau du pôle de santé débiteront lundi prochain. Suivra le marquage au sol.

Le président de l'amicale des résidents de l'EHPAD a envoyé un courriel à la mairie afin d'exprimer son souhait que l'entretien des espaces verts de l'EHPAD soit mieux réalisé.

Fin de séance
A VERRIERES, le 10/06/2026

Le Maire, Christophe VIAUD

La secrétaire de séance, Estelle BLANCHARD

